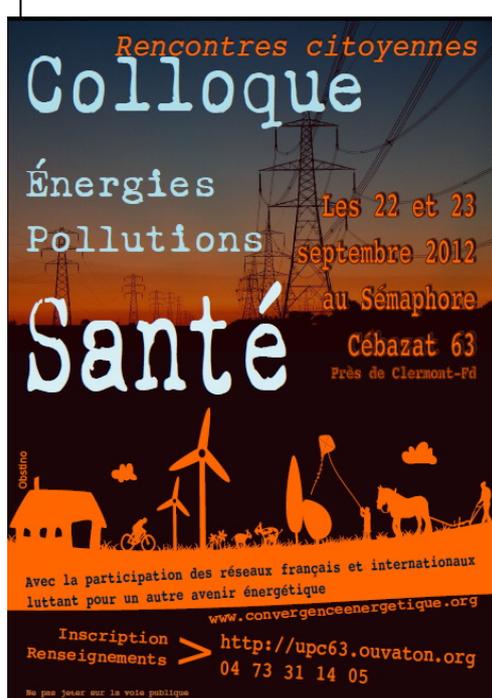


LES RENDEZ-VOUS DU TRIMESTRE



Colloque « énergies, pollutions, santé » 22 et 23 septembre 2012 , au Sémaphore de Cébazat :

Il s'agit de rencontres citoyennes accessibles au grand public. Des scientifiques de haut niveau animeront les débats.

Pour plus de détails, pour vous renseigner et vous inscrire, rendez-vous sur notre site (<http://pddne.eu>)

ou sur le site de l'université populaire et citoyenne 63 :

<http://upc63.ouvaton.org> et par téléphone au 04 73 31 14 05. ☎

Foire BIO-NATURE en Combrailles, dimanche 30 septembre à Saint-Gervais-d'Auvergne :

Stand de PdDNE
et réseau sortir du Nucléaire

Journée nationale d'action pour sortir du nucléaire, 13 octobre :

www.sortirdunucleaire.org/13octobre2012

Journées d'études du réseau sortir du nucléaire, 3 et 4 novembre, à Clermont-Ferrand, Cour des Trois Coquins

sur le thème : **Argent, pouvoir et nucléaire.**
Ces journées sont ouvertes à tous ; PdDNE est association partenaire et peut vous envoyer le programme et les textes préparatoires. Si-
non : www.leliencommun.org/journées d'étu-
des, et notre site : <http://pddne.eu> ☎

Incinérateur : police partout, justice nulle part !

Les embrouilles juridiques n'empêchent pas les travaux de continuer : l'utilité publique est annulée ? c'est sans intérêt ! La mise en sécurité des accès du site annulée ? On fait sans ! Les associations demandent la suspension des travaux en attendant de juger sur la demande d'annulation de l'autorisation préfectorale ? Le tribunal administratif refuse ! Une manifestation devant le site ? Le préfet envoie autant de CRS que de manifestants !

Le Conseil général a attendu qu'il soit « trop tard » pour réviser le plan départemental (à ce jour, le plan précédent n'est plus valide et celui en cours d'étude ne sera pas publié avant 2014).

Il ne propose que des solutions incluant l'incinération lors des débats de la commission consultative et tous les élus présents du conseil général et le représentant du Conseil régional, issus des divers bords politiques ont voté pour un état des lieux spécifiant la validité du principe de l'incinération !

Pourtant, ce plan est la base légale de la gestion des

déchets, il n'y en a plus et, compte tenu de ce qui précède, le **projet du Valtom n'a aucune légitimité.**

Entre un Valtom, assemblée de conseillers municipaux, dans laquelle la moitié des habitants du département ne sont représentés que par 5 élus sur 28 et un Conseil général, objectivement pro-incinération sans jamais s'être prononcé officiellement, on voit combien notre démocratie territoriale est malade et ne tient pas compte de l'avis des citoyens et de leurs associations.

Le collectif d'associations contre l'incinération dont fait partie Puy-de-Dôme Nature Environnement a pris l'initiative de créer une coordination nationale en vue d'exiger une loi interdisant l'incinération des déchets. Une réunion fondatrice s'est tenue à Paris le 6 avril dernier et une réunion de travail à Clermont-Ferrand le 30 juin dernier. C'est forte du soutien de 500 associations que la coordination nationale a interpellé les candidats aux élections et que les nouveaux élus seront relancés sur notre projet législatif. ☎

40 ans d'histoire

Une quinzaine de sites d'extraction du minerai d'uranium ont fonctionné dans le Puy-de-Dôme de 1948 à 1980. S'y est ajoutée une usine de traitement de minerai, à Lachaux, en activité de 1948 à 1957.

Au cours des années qui ont suivi, la COGEMA a procédé à quelques travaux de remise en état de ces exploitations.

Puy-de-Dôme Nature Environnement s'est intéressée à la situation de ces sites depuis 1989. Les recherches dans la documentation, les contacts avec les habitants voisins et de nombreuses interventions sur le terrain ont permis de les localiser et de retrouver des emplacements contaminés par la radioactivité.

Ce travail bénévole et considérable a pu se faire grâce au partenariat suivi avec la CRIIRAD et en coopération, pour la région de Lachaux, avec le Collectif Bois Noirs spécialisé sur les anciennes exploitations de Saint-Priest-la-Prugne.

Au fil des années et après des centaines d'heures de prospection, c'est un héritage bien lourd qui s'est révélé : eaux d'exhaure évacuées sans traitement, stockage des résidus de traitement du minerai sans véritables précautions, stériles radioactifs réutilisés pour divers travaux y compris le remblaiement d'une cour d'école à Lachaux, dispersion de minerai en cours de transport, zones de chargement du minerai mal nettoyées. Tous ces matériaux sont, bien sûr, lessivés par les eaux de pluie depuis des dizaines d'années.

Suite à une intervention de la CRIIRAD, la cour de l'école de Lachaux a été réhabilitée en 2006. Nous avons pu obtenir en 1999 l'établissement d'un contrat de servitude interdisant certaines activités incompatibles avec la contamination du site à Roffin (commune de Lachaux). Cette mesure prescrite par arrêté préfectoral du 30-10-1985, était restée en suspens depuis 14 ans. Suite à nos interventions, quelques autres zones contaminées ont été nettoyées. Ce fut le cas d'une plateforme de stockage de minerai située en bord de route au Bois-des-Gardes (commune de Saint-Martin-des-Olmes). Nous y avons trouvé jusqu'à 200 fois le niveau normal de radioactivité.

Le choc de la télé En février 2009, un documentaire sur les mines d'uranium, diffusé sur France 3, mettait dans l'embarras le ministre de l'Environnement. Il s'ensuivait une circulaire conjointe du ministre et de l'Autorité de Sécurité Nucléaire du 22 juillet 2009. Ce texte, adressé aux préfets des départements concernés, prescrivait une série de mesures sur la gestion des anciens sites d'exploitation du minerai d'uranium.



Un arrêté du préfet du Puy-de-Dôme du 13 avril 2010 a donc enjoint à AREVA de réaliser un « bilan environnemental des sites miniers uranifères du Puy-de-Dôme » publié la même année. AREVA procédait également à une prospection hélicoptérée pour retrouver les sites contaminés par la dispersion d'éléments radioactifs. Ce travail doit être complété par des recherches au sol.

Parallèlement, la CRIIRAD procédait le 30 avril 2010 à un état des lieux préliminaire sur le site de Roffin. Le compte rendu de cette intervention est consultable sur le site www.criirad.org, et peut être demandé à Puy-de-Dôme Nature Environnement. Il a donné lieu également à un communiqué de presse du 26 juin 2012.

Si rapide qu'il ait été, compte tenu du temps disponible, le travail de la CRIIRAD, il révèle des insuffisances sérieuses dans le bilan d'AREVA et la gestion du site de Roffin. Donnons deux exemples :

Certaines mesures de radioactivité faites par la CRIIRAD contredisent celles d'AREVA. Par exemple, sur le fossé de collecte des eaux d'exhaure et de drainage, l'analyse de la CRIIRAD donne 23800 Bq/kg (désintégration par seconde par kilo de matière) au lieu de 600 pour le radium 226, ce qui apparente le sédiment à un déchet radioactif.

Les conditions de stockage de 30 000 t de résidus de traitement de minerai contreviennent aux règles de confinement des déchets radioactifs. De plus, ce stockage a été créé sans étude d'impact ni enquête publique.

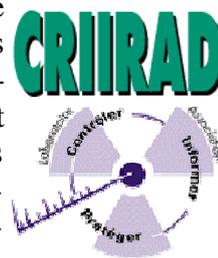
Dans une lettre du 26 juin 2012 à M. le Préfet du Puy-de-Dôme, la CRIIRAD présente un certain nombre de demandes et en particulier :

- De procéder à des inspections pour établir l'état radiologique des sites ;
- De fournir un état des lieux complet sur les contrôles radiologiques réglementaires des réseaux d'eaux potables du département, ces contrôles n'ayant pas eu lieu partout ;
- D'informer les habitants sur les lieux de stockage des stériles uranifères et des risques qu'ils génèrent ;
- Etc.

Il apparaît par ailleurs que des campagnes de sensibilisation des populations riveraines des sites sont nécessaires pour collecter les minéraux et stériles radioactifs dispersés, comme cela a été fait dans le département de la Loire.

Au-delà de la nécessité de nettoyer et sécuriser les anciens sites miniers, ce qui s'est passé et la situation actuelle révèlent la négligence et l'irresponsabilité de toutes les parties chargées de leur gestion. De quoi donner à réfléchir sur l'avenir de l'industrie nucléaire.

Pour en savoir plus : www.criirad.org



Un 2^{ème} pont sur l'Allier à Cournon : ça roule !

À l'occasion de l'enquête publique sur le schéma de cohérence territoriale (SCoT), nous avons protesté contre un verbiage « développement durable » qui cachait mal la prétention de l'agglomération clermontoise à grossir comme la grenouille de la fable en faisant la part belle au développement des centres commerciaux, de la circulation automobile et de l'étalement urbain (+ 50 000 habitants !). Contrairement à l'activité industrielle, ça n'a pas chômé ! Passage à 2 fois 3 voies sur un tronçon de l'autoroute A75 et un super giratoire pour faciliter, sur fonds publics, l'accès à un marchand d'ameublement qui rêve de surendetter des gogos habitant à plus de 400 km.

Le Conseil général a aussi officiellement lancé, à l'unanimité, ce vieux projet de 2^{ème} pont sur l'Allier (en fait ce sera le 8^{ème} entre Pont-du-Château et Coudes), privilégiant le tracé le plus cher et le plus pénalisant pour la santé de la rivière Allier et des champs de captage d'eau potable (syndicat intercommunal région d'Issoire à l'amont et ville de Clermont à l'aval). En effet, pour protéger cette infrastructure, il va falloir beaucoup d'enrochements et l'Allier, une fois de plus canalisée, va creuser plus profondément son lit et ainsi diminuer la capacité de stockage des nappes. De plus, la réduction de l'étalement des crues va fortement diminuer la capacité de filtration des eaux et nécessiter ainsi des usines de filtration dont on n'avait pas besoin jusqu'ici. D'ailleurs, la ville de Clermont-Ferrand, anticipant la dégradation de la qualité à venir vient de commander ce type d'équipement (20 millions d'euros estimés !).



Ce nouveau pont va développer la circulation automobile et l'étalement urbain. On peut aussi sérieusement imaginer que ce peut être « le pont de Troie » introduisant une nouvelle liaison A75-A89 et/ou la perspective d'un doublement de l'A75.

Pour plus de détails, nous vous recommandons la lecture du dossier bien argumenté réalisé par le journal « La Galipote » dans son dernier numéro (n° 126). 📖

Tout irait mieux si ... Comme chaque fois, il a fallu que les rats taupiers pullulent (jusqu'à 1 000 par hectare, en janvier, dans les pâturages et les prairies de la chaîne des Puys) pour « agir ». Déverser du poison, de la bromadiolone, en si grandes quantités que les oiseaux de proie, qui mangent les rats, meurent à leur tour. C'était en décembre dernier. La LPO (Ligue pour la protection des oiseaux) a baissé les bras. Comment font les autres régions ? Sommes-nous seuls au monde ?

On vante le site naturel de nos volcans, digne d'être « patrimoine mondial de l'humanité », alors qu'il est en mauvais état : la bromadiolone menace la santé des sols et des animaux et, une fois dans le sol, pourrait modifier les végétaux et altérer le lait ! Les golfs surplombent les captages d'eau potable (plus de 30 molécules déversées par l'homme) dont les périmètres de protection restent ridiculement petits ; les multiples carrières sont fort peu contrôlées. Et tout cela ne serait que de simples « querelles » auxquelles le classement mettra fin. D'un coup de baguette magique ?

La plaine d'Allier n'est pas mieux servie ; outre le projet de pont, les terres Limagrain sont entièrement irriguées depuis cet été (Montgacon) et les sols pollués par l'activité chimique de Michelin sont entassés hors de la vue et de tout contrôle dans la décharge privée de Barbarade. Après le Pôle mère-enfant (hôpital NHE) dont la dépollution s'est faite en catimini et sans preuves avérées, ce sont les milliers de mètres cubes raclés pour le projet d'un marchand d'ameublement qui font l'objet d'un traitement miracle.

Enfin les émanations radioactives des anciennes mines d'uranium continuent de polluer l'air et l'eau, d'autant plus librement que les déchets d'exploitation sont qualifiés de « stériles » selon le code des mines ! 📖

Le Niger fournit 20% de l'uranium utilisé par AREVA

Les associations luttant contre les nuisances des mines d'uranium, en France et au Niger, se sont réunies avec la CRIIRAD les 23 et 24 août 2012 près de l'ancienne mine d'uranium des Bois Noirs (Loire). Elles partagent un même constat : AREVA tente, par tous moyens, d'échapper à ses responsabilités, avec la complicité des institutions du nucléaire.

Face à cela, elles ont décidé de s'organiser en un collectif dénommé « Collectif mines d'uranium » avec, en premières priorités : le recensement des anciennes mines d'uranium en France et une révision de la méthodologie d'Areva ; l'étude des matières radioactives disséminées à Arlit (Niger). 📖

PUY-DE-DÔME NATURE ENVIRONNEMENT

Association agréée par arrêté préfectoral du 2 octobre 1995

19, rue Chabrol - 63200 RIOM

Tel 04 73 83 63 66

Mail pddne@laposte.net, site www.pddne.eu

Directeur de la publication : Marie-Claude Dupré

Imprimerie DROUIN - 63170 AUBIÈRE

ISSN 1152-8184 - Dépôt légal septembre 2012 - Ne pas jeter sur la voie publique

Votre avenir dépend de vous...

ADHÉREZ à Puy-de-Dôme Nature Environnement, en retournant ce bulletin accompagné de votre règlement à l'adresse indiquée ci-dessus.

Cotisation : au choix de chacun, avec un minimum de 10 € (5 € pour les étudiants, les personnes sans ressources...)

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

_____ Tél. : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Courriel : _____

Notre fichier adhérents est informatisé. Conformément à la loi Informatique et Libertés, les adhérents ont un droit d'accès et de rectification aux informations les concernant dont nous sommes les seuls destinataires.

Mines d'uranium, des stériles qui n'en sont pas ?

L'exploitation du minerai d'uranium, point de départ de l'industrie électronucléaire, s'est traduite par le stockage et une large dispersion d'éléments radioactifs aux alentours des mines avec contamination de l'environnement. C'est le cas pour la plupart des sites qui ont fonctionné dans le Puy-de-Dôme.

Le travail des associations, dont Puy-de-Dôme Nature Environnement et la CRIIRAD, et le documentaire « La France contaminée » diffusé sur France 3 en février 2009, ont amené le ministre de l'Écologie et l'Autorité de Sûreté Nucléaire à publier une circulaire conjointe le 22 juillet 2009.

Ce texte demande à AREVA d'engager des actions sur ces sites miniers uranifères. Il s'agit, entre autres, de renforcer la sécurité et le contrôle de ces sites et de gérer les stériles.

De quoi s'agit-il ?

Dans son « Inventaire national des sites miniers d'uranium », l'IRSN (Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire) définit deux catégories de stériles :

- les stériles francs : « produits constitués par les sols et les roches excavés pour accéder aux minéralisations ». Leur radioactivité correspond à celle du milieu naturel.

- les stériles de sélectivité : « produits constitués par les roches minéralisées excavées lors de l'exploitation d'un gisement mais présentant des teneurs insuffisantes pour justifier un traitement sur le plan économique ». C'est du minerai radioactif composé d'uranium

et de ses descendants.

En fait, cette radioactivité n'est pas anodine. Les mesures faites par Puy-de-Dôme Nature Environnement sur les stériles des anciennes exploitations du département montrent des niveaux situés couramment à 10/20 fois le niveau naturel, et parfois beaucoup plus.

Une part importante de ces stériles a été dispersée, réutilisée pour empierrer des chemins ou des cours, voire une cour d'école comme à Lachaux, ou récupérée par des collectionneurs. Il faut ajouter le minerai exploitable qui a pu être abandonné sur des zones de chargement mal nettoyées ou lors des chutes en cours de transport.

En application de la circulaire du 22 juillet 2009, AREVA a commencé des opérations de prospection pour repérer les zones de réutilisation de ces stériles. La prospection faite par hélicoptère n'est pas forcément complète, par exemple en raison du couvert végétal. Elle devra être complétée par des prospections au sol. Ce travail a été commencé autour de Saint-Priest-la-Prugne (Loire). Il sera continué dans le Puy-de-Dôme.

Pour informer les populations, AREVA a publié un beau dépliant (6 pages couleur) qui explique ce que sont les stériles. Cela donne : « Il s'agit de terre, de sable ou de roche excavées pour accéder au minerai exploitable. Les stériles ne contiennent pas ou peu d'uranium. Ils ne font l'objet d'aucun traitement » [sic].

Autrement dit, AREVA retient la seule définition des stériles francs et l'applique aux stériles de sélectivité pour dissimuler leur nuisance. Le mensonge est flagrant.

Mais pourquoi ? La dispersion des matériaux radioactifs est telle que leur repérage ne pourra être complet qu'avec

une participation de la population locale aidée par les associations. C'est bien ce qui a permis d'aboutir au nettoyage de la cour de l'école de Lachaux et de mettre fin aux enlèvements clandestins sur les stériles de Bancherelle à Ris.

AREVA préférerait laisser croire que tout cela n'a pas d'importance, qu'il est inutile de lui signaler quoi que ce soit et que les travaux de nettoyage peuvent se limiter à ce qu'elle aura décidé.

La santé des habitants des communes concernées, le développement touristique exigent le ramassage complet de tous les stériles et autres matériaux radioactifs.

Nous renouvelons donc notre appel à nous signaler les zones où des stériles ont pu être utilisés.

Rappelons que 6 communes au moins du Puy-de-Dôme peuvent être en cause : Lachaux, Ris, Saint-Martin-des-Olmes, Grandrif, Baffie, Chaméane. 

Expéditeur : PdNE – 19, rue Chabrol – 63200 RIOM

Votre avenir dépend de vous...

Adhérez à Puy-de-Dôme

Nature Environnement !

(Bulletin d'adhésion en page 3)

TERRES DE POISONS

Les fleurs n'auront jamais été plus éclatantes
Au cœur d'Hiroshima.

Vives sont leurs couleurs et aussi rayonnantes
Au milieu des dégâts.

Les arbres ont poussé dans la désespérance
Née à Fukushima

Tels des géants nouveaux et remplis d'ignorance
Pour ce mortel climat.

Les plantes ont vécu une croissance inouïe
Dans l'enfer Tchernobyl :
Poison multiplié dans la lente agonie
De vies en grand péril,

Poison qui, tristement, infiltre la nature
De pays ravagés,

Poison qui, sourdement, dans toute déchirure,
Est l'espoir saccagé.

L'homme est un étranger sur ces terres conquises
Qu'il va perdre à jamais.

Pendant un très long temps, au désastre promise,
La Terre se soumet.

Nous crions jusqu'au ciel le chagrin des victimes !
Très sombre est l'horizon...

Jamais plus ne voulons ces souffrances du crime :
Ces Terres de poisons !

Claude-Paule Mutel

Lecture

Il est un livre que nous aimerions voir passer de mains en mains :
LE VRAI POUVOIR D'UN CITOYEN,
de Jean-Luc TOULY 